

# CONTRAT SCOLARISATION

## Année scolaire 2025/2026

### Entre :

L' **Ensemble Scolaire La Présentation**, 13 rue des Tours-Neuves 43170 SAUGUES

Et Monsieur et/ou Madame .....

demeurant .....

représentant(s) légal(aux), de(s) l'(les) enfant(s) ...../ .....

.....

désignés ci- dessous "le(s) parent(s)".

### Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1er - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles (les) l'élève(s) ..... sera (seront) scolarisé(s) par le(s) parent(s) au sein de l'établissement **La Présentation 43170 SAUGUES**, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

#### Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'établissement **La Présentation** s'engage à scolariser l'enfant ..... en classe de ...../ l'enfant ..... en classe de ...../ l'enfant .....en classe de ..... pour l'année scolaire 2025-2026 dès réception du présent contrat dûment signé et de l'intégralité des documents exigés pour la constitution du dossier.

L'élève (Nom et Prénom de l'élève) ..... aura la qualité de :

- Maternelle :       Externe               Demi-pensionnaire
- Primaire :         Externe               Demi-pensionnaire
- Collège :          Externe               Demi-pensionnaire

L'élève (Nom et Prénom de l'élève) ..... aura la qualité de :

- Maternelle :       Externe               Demi-pensionnaire
- Primaire :         Externe               Demi-pensionnaire
- Collège :          Externe               Demi-pensionnaire

L'élève (Nom et Prénom de l'élève) ..... aura la qualité de :

- Maternelle :       Externe               Demi-pensionnaire
- Primaire :         Externe               Demi-pensionnaire
- Collège :          Externe               Demi-pensionnaire

### **Article 3 - Obligations des parents :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant ..... en classe de ...../ l'enfant ..... en classe de ...../ l'enfant ..... en classe de ..... au sein de l'établissement **La Présentation** pour l'année scolaire 2025-2026.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement **La Présentation**.

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention et mise à jour annuellement.

### **Article 4 - Assurances :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour ses activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance de responsabilité civile et une attestation d'assurance individuelle accident le jour de la rentrée et au plus tard **avant le 1 septembre 2025**.

L'élève peut être assuré par les soins de l'Etablissement pour tout accident subi ou occasionné, en souscrivant à l'assurance scolaire.

Dans tous les cas **l'assurance individuelle accident est obligatoire**. Nous ne serions être tenus responsables pour les cas non couverts.

### **Article 5 - Dégradation du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

### **Article 6 - Durée et résiliation du contrat :**

Le présent contrat **est valable pour l'année scolaire 2025-2026**.

#### **1. Résiliation en cours d'année scolaire :**

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement des sommes dues au prorata temporis de la période écoulée.

#### **2. Reconduction année suivante :**

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant au plus tard le 1<sup>er</sup> juin. L'inscription dans l'établissement pour l'année suivante se fera automatiquement. Cependant l'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1<sup>er</sup> juin) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève...).

**Article 7 - Droit d'accès aux informations recueillies :**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition écrite des parents, les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition des parents, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours.

A ....., le .....

Signature du Chef d'Etablissement,

Signature des Parents,

